

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

Séance du 4 Novembre 2021

Question n°11

**Création d'un poste adjoint technique au 1er Janvier 2022**

L'an deux mille vingt-et-un, le **4 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 29 Octobre 2021.

14 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Étaient présents** : Nathalie CASTELEIN, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Patrick MIESCH, Jean-Louis SALORT, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN

**Étaient représentés** : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

**Avaient donné procuration** : Jacky CHIPAUX à Patrick MIESCH, Benoît CORNU à Patrick CARDOT, Yves TESTON à François BRESSON, Manon FURTER à Hervé UHLEN.

**Étaient Excusés** : Jean-Luc ANDERHUEBER, Eric PARROT, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Maxime BELTZUNG

**Étaient Absent** : Patrick DEMOUGE, Serge MARLOT, Elisabeth WILLEMMAIN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Denis KUNTZMANN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 29 Octobre 2021

Date d'affichage : 12 Novembre 2021

## DELIBERATION

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 Vu la délibération n°12 du 11 Mars 2021 modifiant le tableau permanent des emplois au 1<sup>er</sup> Avril 2021,

Il est rappelé, que conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Président propose de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, lors de certaines absences courtes pour maladie ainsi que pendant les congés, il est difficile de trouver du personnel pour assurer le remplacement de l'adjoint technique actuel. Les livraisons de bac à déchets ménagers sont alors assurées par les autres collaborateurs du SMICTOM au détriment de leurs propres missions. Cela génère une désorganisation importante dans les services, du retard dans une partie des tâches administratives, ainsi que des surcoûts quand il y a remplacement ....

Il en est de même en cas de surcroît d'activité au niveau des livraisons des bacs et des sacs de tri.

En parallèle, il est fait appel, de manière régulière, à des prestataires extérieurs pour de petits travaux d'entretien qui pourraient être réalisés en interne.

D'autre part, Coved assure aujourd'hui pour nous une mission de pré-contrôle des sacs de tri avant collecte pour un montant annuel de l'ordre de 14 000 euros TTC / an (coût 2021) pour 403 heures de travail.

Le pré-contrôle des sacs de tri pourrait ainsi être repris en interne par le SMICTOM en lieu et place de COVED, tout en les accentuant.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, le tableau des emplois permanents est le suivant :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Postes ouverts	Postes pourvus
Adjoint Administratif	C	2	2
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0
Adjoint technique	C	1	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Attaché	A	1	1
	Total	7	6

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au BP 2022.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tableau des emplois permanent serait le suivant :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Postes ouverts
Adjoint Administratif	C	2
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Adjoint technique	C	2
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Attaché	A	1
	Total	8

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à temps complet,
- D'approuver les modifications apportées au tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le

8 novembre 2021

12 novembre 2021